

Bagneux, le 18 octobre 2019

INVITATION PRESSE

L'association Territoires Zéro chômeur de longue durée, le Fonds d'expérimentation ETCLD et l'Agefiph ont le plaisir de vous convier à la signature de leur convention de coopération renforcée le jeudi 24 octobre entre 12h et 14h à l'Entreprise à but d'emploi 13 Avenir 10 rue Duchefdelaville 75013 Paris

En présence de :

**Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph,
Louis Gallois, président du Fonds d'expérimentation ETCLD,
et Laurent Grandguillaume, président de l'association TZCLD**

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée est né de la conviction que nul n'est inemployable, à condition que l'emploi soit adapté aux personnes. Aujourd'hui, les dix premiers territoires expérimentaux se conforment à ce principe et montrent chaque jour qu'il est accessible dès lors que l'on s'en donne les moyens.

Ce combat, pour donner à chacun une place égale et digne, est aussi celui de l'Agefiph qui œuvre sur les territoires à l'égalité des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap sont aujourd'hui davantage exclues du marché du travail. Se proposant de supprimer la privation d'emploi et soucieux de permettre à toute personne volontaire d'exercer son droit d'obtenir un emploi, les dix premiers territoires ont donc eu à se questionner pour garantir l'égal accès de tous à l'expérimentation.

L'Agefiph, l'équipe nationale du projet TZCLD et l'équipe du Fonds d'expérimentation ETCLD ont donc décidé de s'associer pour réaliser une étude qui pose les bases d'une convention.

Elle a été réalisée avec l'aide précieuse de deux territoires expérimentaux, Pipriac Saint-Ganton et Mauléon, ainsi que des délégations régionales de l'Agefiph Bretagne et Nouvelle-Aquitaine. Son objet est de rendre visible l'impact actuel de l'expérimentation sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle permet de poser aujourd'hui un premier diagnostic de la situation au sein des dix premiers territoires expérimentaux.

Lors des réunions de l'équipe expérimentale, les territoires ont manifesté le besoin d'une analyse approfondie des questions sur le handicap (identification, cadre législatif, aides mobilisables, articulations, adaptation de l'emploi...). En effet, l'intégration des personnes en situation de handicap privées d'emploi illustre le travail mené par les entreprises à but d'emploi (EBE) pour l'organisation de collectifs de travail inclusifs. L'enjeu ici est bien le droit d'obtenir un emploi pour tous.

Les premiers résultats nous permettent de souligner la pertinence des entreprises à but d'emploi (EBE) en tant qu'entreprises inclusives sur les territoires et dressent des pistes d'action et de réflexion qui éclairent le partenariat renforcé entre le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » et l'Agefiph.

À l'occasion de la signature de la convention de coopération renforcée entre le Fonds d'expérimentation ETCLD, l'association TZCLD et l'Agefiph, un exemplaire de l'étude vous sera remis et les équipes de l'entreprise à but d'emploi seront présentes pour répondre aux questions.

[Cliquer ici pour confirmer votre présence.](#)

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'interview ou d'information sur la convention de coopération renforcée entre le Fonds d'expérimentation ETCLD, l'association TZCLD et l'Agefiph et sur l'étude menée préalablement.

Contacts presse : Agence Epoka – Boris Cavaglione – bcavaglione@epoka.fr – 06 84 84 37 53

À propos de l'Agefiph ?

*L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2018, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers, en progression de 2% par rapport à 2017.** Plus d'informations sur www.agefiph.fr*

À propos de l'association TZCLD

L'association TZCLD a été créée le 7 octobre 2016 pour animer et développer le projet dans ses différentes étapes. Elle a principalement pour missions de **soutenir les territoires habilités**, de capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation, **d'accompagner les projets émergents** pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième étape expérimentale, de **favoriser la diffusion du projet** pour obtenir une deuxième loi et être vigilante quant au bon déroulement de l'expérimentation. tzclld.fr

À propos du Fonds ETCLD

Le Fonds ETCLD est une association loi 1901, dont l'objet a été fixé par la loi d'expérimentation du 29 février 2016 et les statuts déposés le 18 juillet 2016.

Il a notamment pour missions de **proposer la liste des territoires retenus** pour mener l'expérimentation, **d'approuver les modalités de fonctionnement du Comité local** créé sur chaque territoire retenu et de suivre la mise en œuvre de son programme d'actions, de **financer une fraction de la rémunération des personnes embauchées** dans les entreprises conventionnées et de **dresser le bilan** de cette expérimentation. etclld.fr